

PROTÉGER

L'ÉDUCACION

Sécuriser l'apprentissage scolaire
des filles dans les zones de conflits



“

Lorsque nous sommes arrivés dans le camp, mes amis et moi étions très heureux d'aller à l'école tous les jours. Mais nous avons commencé à avoir peur d'y aller parce que des personnes armées venaient attaquer notre école et emmenaient des filles. Maintenant, nous n'allons plus régulièrement à l'école

SARATA, 14 ANS, FILLE DÉPLACÉE À L'INTÉRIEUR DU BURKINA FASO¹

”

MESSAGES CLÉS

- Dans les zones de conflit du monde entier, les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles portent profondément atteinte au droit des enfants à l'éducation. Les enfants sont souvent privés de leur droit à l'éducation pendant plusieurs années et vivent avec un traumatisme à vie. Des générations de jeunes sont laissées pour compte.
- Entre 2015 et 2019, 22 000 élèves, enseignants et personnels de l'éducation ont été délibérément ciblés et blessés. **Dans 21 pays, les filles et les femmes ont été directement visées par des attaques contre l'éducation en raison de leur sexe.**² L'éducation des filles peut être une cible spécifique, et les filles et les femmes sont disproportionnellement touchées par les violences sexuelles au sein et autour des écoles.
- Pour les adolescentes en particulier, l'impact des attaques contre l'éducation peut être dévastateur, et aggraver les obstacles auxquels elles sont déjà confrontées pour accéder à l'éducation. Les attaques exacerbent souvent les discriminations sexuelles préexistantes et les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants et les grossesses précoces, qui ont des conséquences à vie. **Les filles vivant dans des contextes de conflit et de crise courent près de 90 % plus de risques de ne pas aller à l'école secondaire** comparé à leurs homologues des pays non touchés par un conflit.³

1 Citation de Plan International. 2020. *Les filles dans la crise : voix du Sahel*

2 GCPEA. 2020. *Education Under Attack 2020*

3 UNESCO. 2015. *Humanitarian aid for education: why it matters and why more is needed*

LA DÉCLARATION SUR LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES

La [Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#) (DSE) est un engagement politique intergouvernemental pris par les États pour mieux protéger les écoles et les universités, leurs élèves et étudiants ainsi que leurs personnels, pendant les conflits armés. Bien qu'un nombre croissant d'États aient approuvé la DSE, il reste encore beaucoup à faire. Il est essentiel que tous les gouvernements approuvent et mettent pleinement en œuvre la DSE et allouent des ressources suffisantes pour assurer la sécurité des écoles. **Il est également essentiel que la mise en œuvre de la DSE aux niveaux national et local applique une approche sensible au genre.**

LE TRAVAIL DE PLAN INTERNATIONAL POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Depuis 2016, Plan International soutient la promotion de la Déclaration sur la sécurité des écoles à travers l'Afrique de l'Ouest et du Centre.⁴ Avec l'approbation généralisée des pays de la région au cours des cinq dernières années, nous nous sommes concentrés sur le soutien à la mise en œuvre des directives de la DSE au niveau national.⁵ Dans le cadre de notre projet régional, soutenu par le Gouvernement Norvégien, Plan International soutient l'établissement et le renforcement des groupes de travail de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et leur collaboration avec les clusters d'éducation. Nous travaillons également aux niveaux régional et mondial pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre effective de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, notamment par le biais de nos réseaux et alliances de rôles, dont la [Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques](#) (GCPEA) ; [Watchlist on Children and Armed Conflict](#) (CAAC) ; le groupe de pilotage CAAC au niveau de l'UA ; et l'[alliance Joining Forces](#).

LES RECOMMANDATIONS DE PLAN INTERNATIONAL

Plan International appelle les gouvernements et les autres acteurs à appliquer une **approche sensible au genre pour mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui reconnaît explicitement et prend en compte les expériences et les besoins des filles et des femmes** qui risquent d'être ou qui ont été victimes d'attaques.

Il s'agit notamment de :

- S'assurer que les filles et les femmes sont en mesure de participer à la planification et à la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles à tous les niveaux.
- Des efforts ciblés pour prévenir et répondre aux violences sexuelles et sexistes dans le contexte des attaques contre l'éducation, y compris les mariages forcés et les mariages d'enfants ; et faire en sorte que les auteurs de ces violences soient tenus responsables.
- Fournir une assistance non discriminatoire à tous les survivants d'attaques contre l'éducation, en tenant compte de leurs besoins et expériences distincts en fonction du sexe et d'autres vulnérabilités potentielles.
- Interventions de réintégration ciblées pour les filles et les femmes qui ont subi des violences sexuelles, des enlèvements ou l'enrôlement et l'utilisation par les forces armées et les groupes armés.
- Veiller à ce que le suivi et la notification des attaques contre l'éducation incluent les incidents de violence sexuelle et les menaces spécifiques à l'encontre des étudiantes et des enseignantes. Les données recueillies doivent être entièrement désagrégées.
- Investir dans des programmes d'apprentissage alternatifs et à distance adaptés au contexte et au genre et veiller à ce qu'ils soient mis à la disposition de tous les élèves non scolarisés en raison d'un conflit armé.

4 Pays couverts : Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria, Cameroun, RCA, Guinée, Sénégal.

5 Deux des pays couverts par ce projet n'ont pas encore approuvé la DSE, à savoir la Guinée et le Sénégal. Nous continuons à plaider pour l'approbation du DSS dans ces pays.